



MSHPCMU - PNDS 2026-2030 | ATELIER DE RÉFLEXION POUR L'ÉLABORATION DU PNDS 2026-2030.

Un atelier de réflexion s'est déroulé du 26 au 27 février 2025 à l'hôtel Azalai à Abidjan. Cet événement a été organisé par la Direction de la Prospective, de la Planification et des Stratégies (DPPS) et présidé par le Professeur Mamadou SAMBA, Directeur Général de la Santé.

L'objectif général de l'atelier est de Valider la méthodologie d'élaboration du Plan National de Développement de la Santé 2026-2030 (PNDS).

De façon spécifique, il s'est agi de présenter les résultats de la Revue du PNDS 2021-2025, présenter le processus d'élaboration du PNDS 2026-2030, présenter la méthodologie d'élaboration du PNDS 2026-2030 et Valider les outils proposés pour l'élaboration du PNDS 2026-2030.

Plusieurs structures du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle ont pris part à cette rencontre notamment la DEPPS, représentée par sa Directrice.

La synthèse de la revue 2021-2025 a été l'occasion de présenter les résultats de l'intégration et le développement du secteur sanitaire privé. Des avancées notables ont été observées.





DEPPS - UNAMEPCI | CONDITIONS D'OUVERTURE DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES PRIVÉS : LA PRÉSENTATION DU DR BITTY SUSCITE L'INTÉRÊT DES ACTEURS DU SECTEUR.

La 4^{ème} édition des journées de la Médecine libérale, organisée par l'Union Nationale des Médecins Privés de Côte d'Ivoire (UNAMEPCI), s'est tenue le mardi 18 février 2025 à la salle de conférence de l'espace CRRAE-UMOA à Abidjan Plateau.

Au cours de cet événement, Dr Marie-Josèphe BITTY, Directrice de la DEPPS, a animé une conférence très attendue sur le thème « **Etablissements sanitaires privés : Conditions d'ouverture et d'exploitation et niveaux d'interventions** ». Sa présentation a captivé l'attention des nombreux acteurs du secteur privé de la santé présents.

Dès le début de son intervention, Mme la Directrice a souligné le rôle crucial du secteur privé dans le système de santé ivoirien, qui représente 40 % de l'offre de soins à l'échelle nationale et 60 % dans la ville d'Abidjan.

Elle a ensuite abordé la question de la régularisation des établissements, rappelant qu'une enquête de 2018 avait révélé que seulement 18 % des 3 792 établissements recensés étaient autorisés. Face à cette situation, le ministère de la Santé a lancé une campagne de régularisation ambitieuse, visant à éliminer les « cliniques » illégales d'ici 2025.

Dr BITTY a ensuite détaillé les étapes de la procédure d'ouverture d'un établissement sanitaire privé (ESPr), depuis la lettre adressée au ministre de la Santé jusqu'à la visite de conformité de la DEPPS et la délivrance de l'autorisation d'ouverture.

Concernant les niveaux d'interventions, elle a rappelé que les ESPr de nature médicale respectent la pyramide sanitaire, avec des établissements de niveaux primaire, secondaire et tertiaire, à l'image du secteur public.

Cet exposé clair et précis a permis à l'auditoire de mieux comprendre les enjeux et les procédures liés à l'ouverture et à l'exploitation des établissements sanitaires privés. La présentation du Dr. BITTY a suscité de nombreuses questions et échanges, témoignant de l'intérêt des acteurs du secteur pour cette thématique essentielle.

DEPPS | COMMUNIQUÉ D'OUVERTURE DU REGISTRE D'ENREGISTREMENT DES AMBULANCIERS EXERÇANTS EN CÔTE D'IVOIRE.

A l'attention de Mesdames et Messieurs :

- Les Directeurs des Établissements Sanitaires Publics détenteurs d'Ambulances
- Les Promoteurs et Propriétaires des Entreprises de transport Sanitaire et/ou des Établissements Sanitaires détenteurs d'Ambulances.

En Savoir plus via le lien suivant :  <https://urlz.fr/udLx>

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE
LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

REPUBLICQUE DE COTE D'IVOIRE
Unioe-Discipline-Travail

 DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

DIRECTION DES ETABLISSEMENTS PRIVES
ET DES PROFESSIONS SANITAIRES

**COMMUNIQUE OUVERTURE DU REGISTRE D'ENREGISTREMENT DES
AMBULANCIERS EXERÇANTS EN COTE D'IVOIRE.**

Conformément aux dispositions contenues dans le **Décret 2021-465 du 08 Septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle**, la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) est chargée de définir la réglementation relative aux professions de santé, à l' exclusion des professions de Pharmacie et de veiller à son application. Dans le cadre de l'**Opération " Zéro clinique illégale d'ici 2025**, le contrôle de l'exercice du professionnel en est un pan majeur.

De ce qui précède, la DEPPS a instituée la mise en place des Registres de Professionnels de Santé et la mise à jour de ces Registres se fait annuellement.

Pour ce faire, une opération d'identification des **Ambulanciers** est ouverte à la Direction des Etablissements et des Professions Sanitaires.

Les professionnels de ce secteur d'activité devront se rendre à ladite Direction munis des documents constitutifs d'un dossier de demande d'identification. Ce sont :

- une demande d'identification rédigée et adressée à Madame la Directrice des Etablissements et des Professions Sanitaires ;
- une copie légalisée des diplômes ou de l'équivalence des diplômes, le cas échéant ;
- une copie du permis de conduire B ou du permis toutes catégories en cours de validité;
- une copie de la carte nationale d'identité ou un extrait d'acte de naissance plus un Certificat de nationalité ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de 3 mois ;
- deux (2) photos d'identité de même tirage en couleur ;
- le reçu des frais de dossiers et des frais annuel d'inscription du professionnel.
- une chemise à rabat ;

Cette opération débutera à compter du **26 Février 2025**.

Tous les Ambulanciers sont invités à se faire identifier pour un exercice légal de leur profession.

Pour toutes informations veuillez contacter la Sous-Direction des Professions Sanitaires au Contacts suivants : sdprofessionssanitairesdeps@gmail.com / 07 48 84 76 59 / 01 02 54 11 58.

Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique
et de la Couverture Maladie Universelle
Droits



Le Directeur
Dr Marie-Josèphe BITTY

Immeuble les « BAMBOUS » 4, Avenue Angoulvant, face au Bloc Ministériel
BP. V 16 ABIDJAN / E-mail: sdprofessionssanitairesdeps@gmail.com / secretariatdeps2@gmail.com /
Site Web: www.depps.sante.gouv.ci / Facebook, Instagram, Twitter: [alerteinfoclinique.ci-MyDEPPS](https://twitter.com/alerteinfoclinique.ci-MyDEPPS)
Tél : 27 20 32 46 32/ 07 48 84 76 59 B.P 16 ABIDJAN



NEWSLETTER

DAYS



L'Hebdomadaire de la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires

DEPPS | COMMUNIQUÉ D'OUVERTURE DU REGISTRE D'ENREGISTREMENT DES PROFESSIONS DES PRESTATIONS DE SERVICES D'APPUI À LA SANTÉ.

A l'attention de Mesdames et Messieurs :

- Les Directeurs des Établissements mortuaires ;
- Les Directeurs des Établissements funéraires ;
- Les Promoteurs/Propriétaires des Pompes funèbres.

En Savoir plus via le lien suivant :



<https://urlz.fr/udLK>



MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE
LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS
ET DES PROFESSIONS SANITAIRES

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

Abidjan, le 26 FEV 2025.

N° 0389 /2025/MSHPCM/UDGSHP/DEPPS/OPS/agep

COMMUNIQUE OUVERTURE DU REGISTRE D'ENREGISTREMENT DES PROFESSIONS DES PRESTATIONS DE SERVICES D'APPUI A LA SANTE

Conformément aux dispositions contenues dans le Décret 2021-465 du 08 Septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) est chargée de définir la réglementation relative aux professions de santé, à l'exclusion des professions de Pharmacie et de veiller à son application.

C'est dans ce cadre que, la DEPPS a institué la mise en place des Registres de Professionnels de Santé avec une mise à jour annuelle de ces Registres. A la fin de chaque Processus, une Carte Professionnelle est délivrée au professionnel habilité à exercer.

En ce qui concerne les Professions des prestations de services d'appui à la santé, une opération d'identification est ouverte à la Direction des Etablissements et des Professions Sanitaires.

Les professionnels de ce secteur d'activité, à savoir les **Thanatopracteurs, Concierges médicaux, Agents d'hygiène, Buandiers hospitaliers, Opérateurs incinérateur, banaliseuse et Autres professions assimilées** devront se rendre à ladite Direction munis des documents constitutifs d'un dossier de demande d'identification. Ce sont :

- une demande d'identification rédigée et adressée à Madame la Directrice des Etablissements et des Professions Sanitaires ;
- une copie légalisée de l'attestation ou du certificat de travail ou du diplôme, le cas échéant ;
- une copie de la carte nationale d'identité ou un extrait d'acte de naissance plus un Certificat de nationalité ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de 3 mois ;
- deux (2) photos d'identité de même tirage en couleur ;
- une fiche d'identification à renseigner sur place ;
- un certificat de résidence ;
- le reçu des frais de dossiers et des frais annuel d'inscription du professionnel.
- une chemise à rabat ;

Cette opération débutera à compter du 26 Février 2025.

Tous les professionnels issus des Professions de prestations de services d'appui à la santé sont invités à se faire identifier pour un exercice légal de leur profession.

Pour toutes informations veuillez contacter la Sous-Direction des Professions Sanitaires au Contacts suivants : sdprofessionssanitairesdepps@gmail.com / 01 02 54 11 58.

Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique
et de la Couverture Maladie Universelle
Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires
(DEPPS)
Le **Dr Marie-Josèphe BITTY**

FAIS CE GESTE, DONNE TON SANG

« En cette période de **Ramadan** et de **Carême chrétien**, les besoins en sang sont plus importants que jamais. Chaque Don de sang peut sauver des vies et contribuer à éviter les pénuries qui mettent en danger de nombreux parents. »

APPEL URGENT AUX DONNEURS DE SANG

**APPEL URGENT
AUX DONNEURS DE SANG**

” EN CETTE PÉRIODE DE RAMADAN ET DE CARÊME CHRÉTIEN, LES BESOINS EN SANG SONT PLUS IMPORTANTS QUE JAMAIS. CHAQUE DON DE SANG PEUT SAUVER DES VIES ET CONTRIBUER À ÉVITER LES PÉNURIES QUI METTENT EN DANGER DE NOMBREUX PATIENTS. ”

#CHAQUE GOUTTE DE SANG COMPTE
#DEVIENS UN HÉROS AUJOURD'HUI ET POUR TOUJOURS

MARS VERT

Le Centre National de Prévention et de Traitement de l'Insuffisance Rénale (CNPTIR)

organise des consultations gratuites de dépistage du cancer.

Rendez-vous dans nos différents antennes pour vous faire dépister gratuitement du **1er Mars au 31 Mars 2025**.

CNPTIR CENTRE NATIONAL DE PRÉVENTION ET DE TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RÉNALE



rendez-vous dans nos différentes antennes pour vous faire dépister gratuitement du 1er au 31 mars 2025.

Dépistage gratuit des maladies rénales.

ANTENNE	PÉRIODE
COCODY - TREICHVILLE	1ER AU 31 MARS 2025
YAMOISSOUKRO – KORHOGO - BOUAKÉ	LUNDI 03 AU VENDREDI 07 MARS 2025
BOUAFLE	LUNDI 10 AU VENDREDI 14 MARS 2025
ADZOPÉ – ABENGOUROU - ABOISSO	LUNDI 17 AU VENDREDI 21 MARS 2025
GAGNOA – MAN - DALOA	LUNDI 24 AU VENDREDI 28 MARS 2025

Venir à jeun

INFOS

